

Université du Québec à Montréal  
Département de Science Politique  
Automne 2018

**POM 2002-20**

**Séminaire de synthèse en relations internationales**

**Professeur : Romain Lecler**

**Bureau : A-3695**

**Courriels : [lecler.romain@uqam.ca](mailto:lecler.romain@uqam.ca)**

**Téléphone : #4737**

**Heures de bureau : mardis de 10h à 12h (sur rendez-vous)**

### **DESCRIPTIF DU COURS**

Ce séminaire a pour but l'approfondissement des connaissances conceptuelles et l'apprentissage de la lecture des textes dans le domaine des relations internationales. Il propose une perspective centrée sur les acteurs des politiques mondiales, organisée autour de trois grandes thématiques : le multilatéralisme et ses évolutions, les institutions administratives et les professionnels de l'international. Ce programme de lectures comparatives permet d'aborder une grande variété d'objets tout en interrogeant les méthodes d'enquête utilisées pour les aborder.

### **OBJECTIF ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

Ce séminaire est basé sur la participation active des étudiants. Il nécessite la lecture et l'analyse critique de deux textes proposés par l'enseignant pour chaque séance sur des thématiques variées des relations internationales. Il implique une préparation rigoureuse de la part des étudiants devant conduire à la discussion et l'animation de débats autour de diverses problématiques et thématiques propres à l'étude des relations internationales et des politiques mondiales. Il vise à compléter la formation acquise dans les cours de relations internationales, mais aussi à enrichir d'une connaissance plus approfondie des sciences sociales de l'international. Les lectures proposées sont ainsi toujours centrées sur divers acteurs des relations internationales et leurs activités : diplomates, experts,

représentants politiques, hauts-fonctionnaires, syndicalistes, représentants patronaux, lobbyistes, humanitaires, policiers, militaires, bénévoles, etc.

À l'issue de ce séminaire, les étudiants disposeront d'une vision globale des différents acteurs des relations internationales et des institutions qu'ils animent. Ils seront aussi plus à même de développer des analyses critiques de textes scientifiques proposés en identifiant leur thèse, leurs principaux arguments, leurs résultats et les méthodes qui ont été utilisées pour y parvenir.

Après la répartition des thématiques lors de la première rencontre du séminaire, chaque séance suivante consistera en une discussion des textes hebdomadaires. La discussion sera animée par un groupe d'étudiants désignés à cet effet. L'enseignant participera au besoin aux échanges et proposera quelques éléments de cours pour compléter la discussion collective.

## PLAN DU COURS

### 4 septembre - Introduction, présentation de l'organisation du séminaire et discussion des modalités d'évaluation

#### Lecture abordée :

- Guillaume Devin (2018), *Sociologie des relations internationales*, La Découverte.
- Didier Bigo et R. B. J. Walker (2007), "Political Sociology and the Problem of the International", *International Political Sociology*, n°35/3, p.725-739.

### Thématique 1. La fin du multilatéralisme ?



## **11 septembre - Les évolutions du multilatéralisme**

### Lectures obligatoires :

- Martha Finnemore (2005), « Fights about rules: the role of efficacy and power in changing multilateralism », *Review of International Studies*, n°31/1, p.187-206.
- Nitsan Chorev & Sarah Babb (2009), « The Crisis of Neoliberalism and the Future of International Institutions: A Comparison of the IMF and the WTO », *Theory and Society*, n°38, p.459-484.

## **18 septembre - Hégémonie et ordre hiérarchique**

### Lectures obligatoires :

- Franck Petiteville (2004), « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, n° 22, p. 63-76.
- Vincent Pouliot (2017), *L'ordre hiérarchique international, Les luttes de rang dans la diplomatie multilatérale*, Presses de Sciences-Po, chapitre 4, p.127-162.

## **25 septembre - La production des savoirs en contexte multilatéral**

### Lectures obligatoires :

- Nicolas Guilhot (2001), « “Les professionnels de la démocratie”. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, p.53-65.
- Vincent Gayon (2017), « Lieux neutres en lutte. Consolidation inter-champs et organisation multisectorielle internationale », *Cultures & Conflits*, n° 108, p. 15-43.

## **2 octobre - Incarner le multilatéralisme**

### Lectures obligatoires :

- Guillaume Devin, (2013), « Paroles de diplomates: Comment les négociations multilatérales changent la diplomatie », dans *Négociations internationales*, Presses de Sciences Po, p.77-104.
- Yves Buchet de Neuilly (2009), « Devenir diplomate multilatéral : le sens pratique des calculs appropriés », *Cultures et Conflits*, n°75, p.75-98.

## **Thématique 2. Des administrations au cœur des relations internationales**



### **9 octobre - Diplomates et politique étrangère**

#### Lectures obligatoires :

- Jérémie Cornut (2015), "To be a diplomat abroad: Diplomatic practice at embassies", *Cooperation and Conflict*, n°50/3, p.385-401.
- Florent Pouponneau (2013), « Lutttes nationales et politique étrangère: Analyse d'un changement de la « position de la France » dans la crise du nucléaire iranien », *Gouvernement et action publique*, n°3/3, p.461-486.

### **16 octobre - Bureaucraties et politiques**

#### Lectures obligatoires :

- Jean Joana et Andy Smith (2002), « Cultures nationales et institutions communautaires : les cabinets des commissaires européens », *Revue internationale de politique comparée*, n°9/3, p. 371-390.
- Thomas Lindemann, « Faire la guerre, mais laquelle ? Les institutions militaires des États-Unis entre identités bureaucratiques et préférences stratégiques », *Revue française de science politique*, n°53/5, p.675-706.

### **23 octobre – Semaine de lecture**

### **30 octobre - Les mouvements sociaux transnationaux**

#### Lectures obligatoires :

- Simon Tordjman (2017), « L'art de la fugue : les droits des femmes à l'Assemblée générale de l'ONU », *Critique internationale*, n°76/3, p. 21-39.
- Jackie Smith & Dawn Wiest (2012), *Social Movements in the World-System: The Politics of Crisis and Transformation*, Russell Sage Foundation, chapitre 4, p.100-132.

### **6 novembre - Les acteurs privés**

#### Lectures obligatoires :

- Sylvain Laurens (2015), *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Agone, chapitre 4 (« Lobbyiste au quotidien : l'appropriation privée d'un savoir sur l'administration »), p.165-251.
- Gilles Guiheux (2014), « Diplomatie privée : le patronat taiwanais et l'action extérieure de la République de Chine », *Monde(s)*, n°5, p.137-150.

### **Thématique 3. Les professionnels de l'international**



### **13 novembre - L'humanitaire comme profession**

#### Lectures obligatoires :

- Pascal Dauvin et Johanna Siméant (2002), *Le travail humanitaire: Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Presses de Sciences Po, chapitre 2 (« Carrières militantes et professionnelles dans l'humanitaire »), p.59-103.
- Laetitia Atlani Duault (2009), *Au bonheur des autres, Anthropologie de l'aide humanitaire*, Armand Colin, chapitre 4 (« Négociateur pour aider »), p.95-140.

## **20 novembre – Terrains du droit international**

### Lectures obligatoires :

- Sandrine Lefranc (2009), « La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle », *Droit et société*, n° 73, p.561-589.
- Elizabeth Holzer (2013), "What Happens to Law in a Refugee Camp?", *Law and Society Review*, n°47/4, p.837-872.

## **27 novembre – La mondialisation de l'insécurité ?**

### Lectures obligatoires :

- Didier Bigo (2005), «La mondialisation de l'insécurité ? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'insécurisation », *Cultures & Conflits*, n°58, p.53-100.
- Frédéric Mérand et Mireille Rakotonirina Haingo (2009), « La force européenne au Tchad et en Centrafrique : le baptême du feu », *Politique africaine*, n°114/2, p. 105-125.

## **4 décembre - Des « petits » professionnels de l'international**

### Lectures obligatoires :

- Marie-Emmanuelle Pommerolle et Johanna Siméant (2008), « Voix africaines au Forum social mondial de Nairobi. Les chemins transnationaux des militantismes africains », *Cultures & Conflits*, n°70, p.129-149
- Virginie Dutoya (2018), « La professionnalisation de la cause des femmes en Inde », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°223/3, p. 26-43.

## **11 décembre – Examen final**

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

**Lectures obligatoires :** elles font partie intégrante de la matière soumise à évaluation. Elles servent de base fondamentale aux séminaires et doivent donc être effectuées avant chacun de ceux-ci. Les lectures obligatoires sont accessibles sur le Moodle.

<b>Outils d'évaluation</b>	<b>Pondération</b>	<b>Échéance</b>
Comptes-rendus de lecture	30%	La veille de chaque séance
Animation d'un séminaire	20%	À déterminer (plan pour la veille)
Participation en classe	15%	À chaque séance
Examen final	35%	11 décembre 2018 en classe

**Compte-rendus de lecture** : La veille de chaque séminaire, les étudiants doivent remettre par écrit un compte-rendu critique des deux textes obligatoires (à l'exception des étudiants qui sont en charge de l'animation du séminaire).

Un compte-rendu comprend une introduction, un développement, une conclusion, ainsi qu'une bibliographie des textes cités. L'introduction présente l'amorce, les enjeux et la problématique commune des textes. L'argumentation présente ensuite les principaux éléments qui les distinguent : les hypothèses, les principaux arguments, le matériel d'enquête, un ou deux concepts-clés, trois ou quatre références centrales mobilisées, les méthodes de démonstration. Elle se termine par une lecture critique des deux textes : des lacunes ou des éléments négligés par les auteurs, des pistes d'enquête pour compléter ou amender la démonstration. La conclusion reprend un point précis sur lequel les étudiants entendent insister, et propose une question (en gras) à débattre lors du séminaire.

Le compte-rendu est d'une longueur maximale de 5000 signes et minimale de 4500 signes (espaces, notes et bibliographie comprises). Les étudiants doivent rendre au total 10 compte-rendus de lecture pendant le semestre. *Seuls les 8 meilleurs compte-rendus sur les 10 sont conservés pour le calcul de la note.*

**Animation de séminaire** : Un étudiant ou un groupe d'étudiants est responsable de l'animation d'un séminaire. Le plan d'animation est envoyé à l'enseignant 24h avant le cours (soit le lundi avant 14h), et doit être distribué à tous les membres du séminaire au début de la séance.

Cette animation sera notée globalement selon la qualité de l'animation elle-même (c'est-à-dire la capacité de mener les discussions en vue de débattre des lectures) autant au plan de la forme que du fond, ainsi que la pertinence des questions du plan d'animation.

Le plan d'animation contient une introduction présentant et contextualisant les textes et leurs auteurs, puis une dizaine de questions qui seront débattues lors du séminaire. Celles-ci peuvent être regroupées par thèmes ou porter sur des aspects spécifiques des lectures. Les étudiants en charge de l'animation devront particulièrement insister sur ce qui rapproche et différencie les deux textes, et sur la manière dont ils éclairent de manières différentes le même objet. Ils pourront introduire des éléments, des exemples ou des références supplémentaires lors des débats, et peuvent s'appuyer dessus pour formuler leurs questions.

Les étudiants absents lorsqu'ils ont la charge de l'animation du séminaire seront considérés comme ayant abandonné le cours.

**Participation en classe** : Une participation active aux discussions en classe est requise. Il s'agit à la fois de la participation au débat lors de l'animation du séminaire, et de la participation au récapitulatif du cours précédent. Lors de leurs interventions, les étudiants doivent montrer qu'ils ont bien lu et compris les textes proposés, leurs enjeux, qu'ils parviennent à formuler un regard personnel sur les questions abordées, qu'ils arrivent à

mettre en perspective les différents thèmes abordés, et qu'ils savent respecter des opinions divergentes dans la discussion.

Chaque étudiant sera évalué, de façon globale, sur la fréquence et la qualité de sa participation lors des discussions des séminaires. L'enseignant tiendra compte de la progression de chaque personne dans le séminaire.

La condition minimale de toute participation est la présence au séminaire. Les absence et retards ont un impact négatif sur l'évaluation de la participation (ils doivent de toute façon être justifiés).

**Examen final** : L'examen final porte sur l'ensemble des textes discutés en séminaire. Il consiste en une question générale permettant aux étudiants de mobiliser plusieurs textes et thèmes abordés dans le séminaire.

Il exige la rédaction d'un essai argumentatif qui aura lieu le 11 décembre à l'horaire habituel.

Les notes ne seront pas autorisées *mais la liste des textes étudiés en cours sera distribuée aux étudiants.*

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Des lectures complémentaires peuvent être fournies sur le Moodle.



## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[www.tredepourelles.org](http://www.tredepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**